

EB61.R35 Rapports du Corps commun d'inspection

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les rapports suivants du Corps commun d'inspection :

- 1) Rapport sur les activités du Corps commun d'inspection, juillet 1976-juin 1977;
- 2) Rapport sur l'évaluation dans le système des Nations Unies;
- 3) Afrique et Asie occidentale: Rapport sur les activités de coopération technique du système des Nations Unies en faveur des mouvements d'intégration et de coopération régionales et sous-régionales;
- 4) Rapport sur les voyages en première classe dans les organismes des Nations Unies;
- 5) Rapport sur les incidences de l'emploi de nouvelles langues dans les organismes des Nations Unies,

1. REMERCIE les inspecteurs de leurs rapports;
2. FAIT SIENNES les considérations et les observations du Directeur général sur les rapports présentés au Conseil;
3. PRIE le Directeur général de transmettre son rapport et la présente résolution :
 - 1) au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour transmission au Conseil économique et social par l'intermédiaire du Comité du Programme et de la Coordination;
 - 2) au Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé;
 - 3) au Président du Corps commun d'inspection.